



Charte des valeurs québécoises : le RPCU craint pour les droits des usagers du réseau de la santé et des services sociaux

Montréal, 5 septembre 2013 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux manifeste certaines craintes concernant le projet d'une charte des valeurs proposé par le gouvernement du Québec. Le RPCU est d'avis que la laïcité de l'État doit se traduire par la neutralité de ses actions et non par l'interdiction de signes religieux portés tant par les individus qui offrent les services que par ceux qui les reçoivent. Le port de signes religieux par les employés de l'État empêche-t-il réellement la neutralité de l'État? Ce ne sont pas tant les signes religieux qui posent problème, mais le prosélytisme que l'on peut leur associer.

Un usager du réseau de la santé et des services sociaux doit être accueilli et respecté lorsqu'il fréquente les établissements du réseau. Se sentira-t-il à l'aise de se présenter dans un établissement en portant ses signes religieux? Lui demandera-t-on à son tour de les retirer? *« Contraindra-t-on aussi l'usager à des règles? Qu'en sera-t-il d'une femme qui se présentera voilée à l'urgence? »* demande M. Claude Ménard, président du RPCU. *« On nous dit qu'elle devra se dévoiler pour le contrôle de son identité »* poursuit-il.

Le RPCU craint également que l'on refuse dorénavant l'exercice de pratiques religieuses en CHSLD. Une majorité de personnes âgées qui y résident sont catholiques et pratiquantes, et la messe dominicale est attendue avec impatience. Il en est de même pour les résidents d'autres confessions, juive et musulmane par exemple. *« Est-ce à dire que les messes et les aumôniers seront visés par la charte? Qu'en est-il des rabbins et des imams? »* s'interroge le directeur général du RPCU, M. Pierre Blain. *« Si l'on doit bannir toutes les expressions et tous les signes religieux, les usagers seront brimés dans leur droit d'exercice d'une religion »* soutient-il.

« Alors qu'il y a beaucoup de bruit autour de ce projet de charte des valeurs québécoises, les usagers du réseau de la santé et des services sociaux ont des préoccupations plus pressantes, comme l'abolition de la taxe santé et l'accessibilité à un médecin de famille. Nous souhaitons que le débat sur la charte des valeurs québécoises n'occulte pas les besoins des usagers du système public » conclut M. Blain.

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées.